

<https://47.snuipp.fr/Groupe-de-travail-EREa-au-ministere-sur-le-projet-de-texte-modifiant-la>



Groupe de travail EREA au ministère sur le projet de texte modifiant la circulaire EREA de 1995

- Métier - Enseignement Spécialisé -

Date de mise en ligne : lundi 12 décembre 2016

Dernière mise à jour : 0000

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Le 1er décembre dernier le ministère de l'Éducation a présenté aux organisations syndicales une première version du projet de texte destiné à remplacer la circulaire de 1995 sur les EREA.

Cette réunion était la deuxième depuis la réouverture des discussions suite à la mobilisation des EREA le 1er juin dernier. Après avoir suspendu la réflexion des groupes de travail initiés en 2014, le ministère écrit dans l'urgence une circulaire qui risque de bouleverser les fonctionnements existants.

Deux nouvelles réunions sont prévues en janvier et en février prochains. Le MEN a noté d'emblée une difficulté à organiser le projet entre fonctionnement et principes des EREA, d'une part, et missions des personnels d'autre part.

L'objectif de la circulaire est de faire évoluer l'organisation des EREA tout en garantissant une certaine continuité et en tenant compte de la grande diversité de ces établissements. Il rappelle que ce projet s'inscrit dans le cadre de l'enseignement adapté.

Le SNUipp-FSU a :

- rappelé sa volonté de voir les structures pérennisées et son attachement au fait qu'en EREA - ERPD, les élèves bénéficient de l'internat éducatif encadré par des PE éducateurs-trices spécialisé-es. Celui-ci ajoute une valeur supplémentaire à la prise en charge de la difficulté scolaire des collégiens d'EGPA et de CAP. L'internat éducatif est le garant d'une cohérence scolaire et éducative des jeunes sur la semaine, celle-là même qui leur a fait défaut auparavant.

- dénoncé, avec d'autres organisations, les suppressions de postes des PE qui ont eu lieu à cette rentrée dans les internats éducatifs pour les remplacer par des assistants d'éducation (AED). La suppression des PE éducateurs au profit des AED conduit à des conditions de travail des enseignants qui peuvent aboutir à des services devant élèves allant de 21 h à une trentaine d'heures !

- regretté le manque de précisions concernant les missions des enseignants, ce qui peut laisser trop de place à l'interprétation, notamment sur le travail de nuit. En outre, le texte ne précise pas de combien d'heures les enseignants sont redevables.

- rappelé le nécessaire respect de la réglementation et demandé, comme cela est prévu, un examen du CSHCT préalable aux modifications des conditions de travail. Le MEN s'était engagé à faire une enquête sur les conditions de la rentrée dans les EREA celle-ci montrerait que, sur la trentaine d'établissements interrogés, la prise en charge des élèves n'est pas dégradée. Le SNUipp-FSU demande qu'elle soit rendue publique. De notre côté, les informations remontant des collègues sur le terrain font état de situations difficiles provoquées par la suppression des postes.

Le ministère a acté que les EREA ne deviendraient pas un dispositif d'accueil privilégié des élèves décrocheurs, comme pouvait le faire craindre le projet de texte.

Le point d'achoppement majeur réside dans le maintien de l'encadrement de l'internat éducatif par des PE spécialisés faisant fonction d'éducateur.